

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 6 SEPTEMBRE 2024

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Magali GONTIER, Mme Anne PARIZOT, M. Guy BLANCHARD, Mme Murielle LE HIR, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : M. Emmanuel CAILLET (procuration donnée à Mme Patricia Maniouloux), Mme Evelyne MILESI (procuration donnée à Mme Christiane PROTTE)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 est adopté.

Présentation d'une décision prise par la Maire

Madame la Maire présente la décision prise concernant la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2024. Le CFU remplacera le compte de gestion et le compte administratif.

Délibération n°2024-035 Participation aux frais de scolarité des enfants de Pailharès scolarisés à l'École publique de Saint-Félicien – Année scolaire 2023-2024
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

CHARGE Madame la Maire de signer la convention proposée par la Mairie de Saint Félicien en date du 15 juillet 2024 pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle de Saint-Félicien pour l'année 2023-2024 qui s'élève **12 054,50 €** et d'effectuer le mandatement sur le budget 2024 dans les meilleurs délais.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette dépense.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2024-036 Participation aux frais de scolarité des enfants de Pailharès scolarisés à l'École privée de Saint-Félicien – Année scolaire 2023-2024
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal, après discussion,

ACCEPTE cette participation par élève d'un montant **774,74 €** scolarisés à l'école Privée de Saint-Félicien durant l'année 2023-2024, soit un montant total de 2324,22 €

CHARGE Mme la Maire de solliciter la liste des élèves concernés et d'informer l'OGEC de cette décision dans les meilleurs délais.

AUTORISE Madame la Maire à inscrire la dépense sur le Budget communal et à émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 2 (LE HIR et GONTIER)

Abstentions : 2 (PROTTE et MILESI)

Questions diverses

- Nuisances dues à la présence de nombreux chats et pigeons : plusieurs plaintes d'habitants du village. 3 chats ont été trappés et stérilisés par l'association l'école du chat cette année. Il y a de nombreux autres chats en liberté. La SPA est débordée et une nouvelle opération de trappage ne pourra pas se faire avant courant février 2024. Des solutions concernant les pigeons sont à l'étude : effaroucheurs à pigeons, fauconnier..

- Point Nectadéchois : l'offre d'achat du terrain à un montant symbolique a divisé les membres du CO de Nectardéchois : une partie est favorable et l'autre ne l'est pas. La mairie a contacté un nouvel expert pour prolonger l'ouverture du bâtiment en attendant une solution.

- Point travaux Pont de Gamon : L'entreprise Rouveure interviendra la 2ème quinzaine de septembre pour la réfection du Pont. L'intervention durera une semaine et coûtera environ 18000€

- Place préaux les Gîtes : L'aménagement de la cour est en cours d'étude
- Projet Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : ce projet, piloté par Arche Agglo, consiste à faire l'état des lieux de la faune et de la flore de la commune.
- Aménagement du carrefour de la Poste : une étude est en cours pour mettre en place une signalisation au sol.
- Visite du sous préfet : Le sous-préfet viendra à Pailharès le 13 septembre 2024

Prochaine séance du Conseil Municipal le 25 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Pailharès le 10 septembre 2024

La Maire

Anne SCHMITT

